



Arrêté sur un parking en état d'ivresse . Suspension provisoire d

Par **anne28**, le **29/08/2009** à **19:38**

Bonjour. Mon filleul s'est fait arrêté sur le parkink Géant à Chartres la nuit du 02.05.09 à 6 h 20, en état d'ivresse (0.94MG/L) mais pas au volant de sa voiture!! il changé sa roue de secour après une grevésion! Il à été mit en garde à vue avec son pot 48 heures, on lui à pris le permis sur le champ, et garde à vue je pense un peu abussée sur le comportement! (fouille du corps à petit feu pour le désabillage,(avec spectateur) vérif dans le trou du cul, avec spectateurs.Injure, "t'es vraiment un con, mal barré, et je vais t'ens faire chier!!" Pas le droit à l'eau ni mangé pendant la garde à vue!! interdit de téléphoner, le policier à juste laissé un message à ma soeur (la mère) pour lui dire que son fils était en garde à vue, mais n'a rien voulu lui dire, ni qu'elle aille au commissariat où il se trouvait.

Il à reçu par la préfec de chartres un papier "suspension provisoire immédiate du permis de conduire" mais on n'en comprend pas plus.?" Article 1 : "suspension pour une durée de 6 mlois + visite médicale favorable à compter de la date de retrait du titre"?

Est ce quelqu'un peut m'expliquer? Y a t'il ensuite une convoc au tribunal? Y à t'il un jugement en tribunal? pourquoi n'a t'il pas de nouvelles depuis le 04.05.09. Merci d'avance

Par **razor2**, le **29/08/2009** à **21:37**

Bonjour, le fait qu'il n'était pas au volant n'est pas un motif de contestation..Tout dépend de ce qu'il a dit dans son pv d'audition...

Si il a avoué que c'était bien lui qui a emmené sa voiture sur ce parking, avec le taux qu'il avait, il était bien verbalisable.

Votre filleul a commis un délit, et a donc été traité comme tout délinquant. C'est la procédure. Au lieu de vous en offusquer, vous feriez mieux d'essayer de comprendre comment un jeune peut prendre sa voiture, au risque de se tuer et de tuer des innocents avec 1.88 gramme d'alcool par litre de sang...

Concernant les suites, il va être jugé par le Tribunal Correctionnel. Il risque de la prison, 4500 euros d'amende, une autre suspension de son permis pour 3 ans maximum, voir une annulation pure et simple de son permis, et bien sur, 6 points en moins. Difficile de dire dans ses maximas, où se situera sa peine, ca varie trop d'une juridiction à l'autre...

Par **anne28**, le **30/08/2009** à **13:00**

Merci de m'avoir répondu. Mais il n'est arrivé sur le parking ivre! Ils étaient plusieurs potes, plusieurs voitures. Quand mon filleuil à crevé, ils se sont arrêtés sur le parking de Géant à Chartres et on voulu changer la roue, mais petits jeunes, toujours plus malins, plutôt que de le faire de suite, ils ont buent sur le parking, et c'est les vigilesde Géant qui ont appelés la police par ce qu'ils faisaient du bruit! Les autres voitures se sont sauvées quand ils ont vuent la police arriver! Mais mon fillauil avec une roue en moin!! dur!! un des potes est resté avec lui et garde à vue aussi pour lui!!Je ne l'escuse pas, je suis tout à fait d'accord que se sont des inconscient qui conduisent avec de l'alcool dans le sang, et ca aurait pus être plus grave!! ils auraient pus reparetirement avec les voitures et avoir un accident et faire des morts dans l'autre voiture!! j'arrête pas de lui répéter quand il sort, mais il répond toujours "tiens pas ma tata!!" j'ai perdu un jeune copain de ma fille que je connaissait bien, cet été d'un accident de la route, son frère qui conduisait, avait trop bu et roulé trop vite ils ont ratés leur virage, tristan est mort : 18 ans!!!!